

ISOWEB 2011



Ce qu'il faut savoir ...

Personnes ressources

Le **code d'anonymat** reste votre identifiant au sein de la base de données. Pensez donc à **préciser ce dernier** lors de tout contact avec le C.CLIN, **notamment sur vos courriels**, idéalement en objet de ce dernier.

Inscription, ouverture des droits d'accès : Elisabeth SOUSA

Méthodologie : Dr Anne Gaëlle VENIER

Coordination technique : Emmanuelle REYREAUD (intérim Elisabeth SOUSA)

C'est la **mention de votre participation en 2011** (retour du coupon-réponse) qui **sera à la base de l'activation de votre session**, que ce soit une première ou une seconde participation.

Donc, le retour du coupon-réponse conditionne l'ouverture d'un droit d'accès à l'application.

L'accès aux fonctionnalités de l'application est fonction des droits Utilisateur. Chaque utilisateur a un niveau de droit spécifique lui permettant d'accéder à tout ou partie des fonctionnalités.

Pour une **première participation**, le **référént doit déclarer les droits Utilisateur** attribués à chaque personne impliquée dans la surveillance au sein de votre établissement **à l'aide du fichier téléchargeable DroitsWeb_2011.xls**; fichier à retourner à elisabeth.sousa@chu-bordeaux.fr.

Seul le référént a l'exhaustivité des droits.

Il est, et doit demeurer le **référént privilégié du C.CLIN** au cours de la surveillance.




La **connexion à l'application** se fera à l'aide :

- d'un identifiant à savoir une adresse mail,
- et d'un mot de passe



Pour une **première participation**, ces éléments vous seront transmis par mail automatisé suite à l'injection dans la base Web des informations du fichier DroitsWeb_2011.xls par votre C.CLIN de référence.



Veillez à conserver ce mail afin de le retrouver aisément lorsque vous désirerez saisir (phase ultérieure).  Le C.CLIN n'est pas en mesure de vous restituer ces éléments.



Pour une **seconde participation**, en l'absence de changement transmis au C.CLIN lors de votre inscription à la surveillance 2011, les éléments (personnes et droits associés) entrés dans l'application en 2010 seront conservés.

Si des **changements** de personnes ou de service sont à prendre en compte par rapport à 2010, les mentionner au sein du **fichier téléchargeable Modifs_ISOWeb.xls** et retournez ce dernier à elisabeth.sousa@chu-bordeaux.fr.



Concernant les établissements qui souhaitent **poursuivre la surveillance 2010** en interne, la saisie des données via l'application WEB est ouverte **jusqu'au 30/06/2011**. Ensuite, la base de données Web 2010 sera accessible uniquement en mode Consultation.